

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 07/05/2026	Le vingt et un mai deux mille vingt-six à vingt heures trente,
Date d'affichage 21/05/2026	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....19 Votants.....23	<p> Etaient présents(es) : Pascale PALARD, Alain MOMON, Vanessa GANDON, Daniel DESSOGNE, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Michael GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Benjamin HOLOFFE, Marc JEGOU, Tom MAHÉ, Brigitte GOUYON, Eric SAINT-SEBASTIEN, Caroline CESNEUT, Laetitia GUISTEL, Baptiste TOINOT, Hermann TYNDAL, Elisabeth FRONTIN et Josiane PACHOLSKI formant la majorité des membres en exercice. </p> <p> Absents excusés avec procuration : Gwenaële ALBERTELLI pouvoir à Vanessa GANDON Geneviève DARGNAT pouvoir à Tom MAHÉ Tiffany MINO pouvoir à Josiane PACHOLSKI Patrice SAINTON pouvoir à Brigitte GOUYON </p> <p> Absent(s) : </p>
Réf : 2026-053 Objet : Mise en place d'une Mutuelle Communale Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 21/05/2026 et qu'elle a été rendue exécutoire le 21/05/2026 <p style="text-align: center;"> Le Maire, A. MOMON </p>	Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL

Réf : 2026-053- Mise en place d'une Mutuelle Communale

Entendu Madame Josiane PACHOLSKI, Adjointe au maire en charge des Affaires Sociales,

- Informe que dans le cadre d'une démarche solidaire visant à favoriser l'accès à une couverture santé complémentaire pour les administrés, le service social propose la mise en place d'une Mutuelle Communale par l'intermédiaire de France Mutuelle.
- précise que cette démarche a pour objectif de permettre aux habitants de bénéficier d'informations et de solutions de complémentaire santé adaptées à leurs besoins.
- signale que la présente délibération a pour objet d'autoriser France Mutuelle à organiser une réunion publique d'information ainsi qu'à assurer des permanences sur le territoire communal.
- précise que la commune de Vernou-la-Celle-sur-Seine intervient uniquement en qualité d'initiatrice de cette démarche et ne sera en aucun cas partie aux contrats conclus entre la mutuelle et les administrés. Cette action n'engendre aucun coût pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'organisation d'une réunion publique par France Mutuelle dans le cadre de la mise en place d'une Mutuelle Communale ;
- autorise la tenue de permanences d'information sur le territoire communal ;
- précise que la commune n'intervient pas dans les contrats conclus entre la mutuelle et les administrés et que cette démarche n'engendre aucun coût pour la collectivité.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 21/05/2026

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL